Le travail, tabou de la formation professionnelle ?

Compte-rendu séance du 11 décembre 24

Intervention de Catherine bissey

DRM M-Lab, Université Paris Dauphine - PSL & ex. directrice R&D OPCO-EP

En 2016, j'ai participé à une expérimentation : celle d'une modalité pédagogique nouvelle, non encore prévue par la loi, la formation en situation de travail. La loi de 2018 crée officiellement l'AFEST. Est-ce vraiment nouveau ? Il existe, dans le langage habituel et courant des professions, la notion de « formation sur le tas ». Mais l'AFEST, qui correspondait à une demande, en particulier de la part des TPME, présente des aspects nouveaux. Pourtant, un certain nombre d'entreprises en restent à l'idée de prendre des stagiaires (loi de 1971, dite loi Delors) et sont, pour ce qui concerne les TPME, réticentes à l'AFEST et ne s'en emparent pas.

La loi de 1971 porte une conception « séparatiste » : la formation doit de dérouler en dehors du lieu de travail. Le travail ne serait-il pas devenu, au fil des années, un tabou ? « Quand on fait de la formation, on ne travaille pas, et quand on travaille, on ne fait pas de la formation ». Quel danger court alors le travail à être mené en même temps que la formation ? N'y a-t-il pas là un paradoxe un peu étrange ?

Le mot « tabou » renvoie à des choses particulièrement fortes : le tabou a la face sacrée et la face de l'impur, du sale. Tabous alimentaires (interdit du cannibalisme), tabous sexuels (interdit de l'inceste). Y a-t-il quelque chose qui relève du sacré, de l'impur, dans les relations entre formation et travail ? Comment l'AFEST peut-elle avoir le rôle émancipateur que la formation doit avoir ? Prenons ici l'image du bricolage : le bricoleur tâtonne, essaie, et parfois innove. Le bricoleur pourrait être l'image de ce travailleur qui « a la main » sur son propre travail.

Le propos sera articulé autour de quatre périodes qui jalonne la réglementation de la formation de 1791 à 2018. A chaque fois je présenterai les évolutions historiques, ainsi que les « mots-vedettes » de la formation. 1791 : la loi le Chapelier fait disparaître les corporations, et avec elles tous les usages anciens de formation. Inventaire des mots : l'idée est de trouver les nouvelles expressions, les nouveaux mots qui apparaissent.

Première période : 1791 à 1984, l'ignorance réciproque

1791 à 1884 (abrogation de la loi Le Chapelier). Travail des enfants proscrit en 1882 (jusqu'à 13 ans). « Quand on est l'école, on n'est pas à l'atelier ». Les deux mondes ne se connaissent pas. Deux utopies font exception : 1792, Condorcet défend une instruction universelle, tout au long de la vie. Condorcet, constatant que la révolution industrielle en cours appauvrit le travail, considère la formation comme pouvant réparer, la monotonie. L'école est là pour compenser, elle n'intervient pas dans le monde du travail. Seconde utopie : Paul Robin. C'est « l'éducation intégrale », qui marie enseignement scientifique, littéraire et savoir manuel. Un citoyen complet doit pouvoir réunir culture du cerveau et culture de la main. Comme pour Condorcet, son projet va faire chou blanc, même s'il fait objet de débats.

La formation n'est envisagée que comme initiale ou compensatoire d'un travail jugé aliénant. L'apprentissage ne se développe pas du tout, à ce moment. « L'entreprise c'est le lieu où il ne faut pas aller, pour apprendre » : on apprend d'abord à l'école, et on va le plus tard possible à l'atelier.

Les mots vedettes de cette époque (de Condorcet à Ferry) : instruction universelle (1792), cours d'adultes (1833), enseignement populaire (1866), éducation intégrale (1868), éducation primaire du citoyen (1884), éducation sociale du travail (1884). On doit les expressions contenant « éducation » à Waldeck Rousseau, alors ministre de l'Intérieur : parfaire l'éducation sociale du travail après avoir fait l'éducation primaire du citoyen. Focalisation sur la formation des ingénieurs, qui conçoivent les machines. Pour les ouvriers : ils espèrent que la formation leur permettra

de retrouver quelques aspects au moins de l'époque précédente.

Seconde période : 1884-1939, la division revendiquée

« Grâce aux livres, l'ouvrier aimerait son travail, en dépasserait la logique étroite ». Idée d'accéder aux problèmes du monde. L'université populaire n'a pas pour objectif de former au travail, l'autonomie se crée ailleurs qu'au travail. On est non plus dans l'ignorance entre travail et formation, mais dans une division revendiquée. En 1911 on crée les CAP : Certificats de Capacités Professionnelles. Le terme de capacité est central : capacité dit possibilité, il faut travailler pour terminer d'apprendre. Loi Astier 1919 sur l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial. 1935 : Pierre LAVAL, à l'époque président du conseil, fait passer une loi : « les entreprises devront indiquer au ministre du travail la durée probable de la formation », les entreprises étant chargées de formations pour reconversions professionnelles. Pas suivie de beaucoup d'effets. Plus tard, l'Etat va financer des organismes chargés de former les chômeurs, qu'il indeminise. L'Etat prend donc la main sur la formation professionnelle, par rapport aux organisations patronales. 1939 : décret-loi sur la promotion ouvrière et le reclassement professionnel des chômeurs.

Les mots vedettes de cette période :

1905 : cours professionnels et de perfectionnement

1919 : Enseignement technique industriel et commercial

1935 : Rééducation professionnelle

1938 : reclassement professionnel et promotion ouvrière

1939 : formation professionnelle accélérée.

On voit que le mot « professionnel » est prédominant. Idée d'aller vite, de transformer vite la personne formée en travailleur.

Troisième période : 1939-1971, la complémentarité reconnue ?

1939 : décret-loi pour alimenter en main d'œuvre l'industrie sidérurgique, pour le travail des femmes (les hommes partent à la guerre). Puis reconstruction, être au niveau de la concurrence internationale. L'ambition de reconstruire le pays, de conquérir la modernité, est partagées par les employeurs, les représentants des ouvriers, l'Etat. Pour une fois : unanimité pour adapter les compétences des personnes à l'économie et à l'industrie de l'après-guerre.

1944 : Déclaration de Philadelphie par l'OIT : «Le travail n'est pas une marchandise ». Pour Supiot c'est la première fois qu'on rompt avec la logique taylorienne ou fordiste du salaire contre du travail. Priorité donnée à l'adaptation de l'outil de production. Tensions, néanmoins : risque de prolétarisation, « l'apprentissage doit garder son caractère ouvrier » (CGT). La formation devient le principal outil de transformation. On commence à créer des formations de développement personnel. On fait aussi de la formation pour que les gens aient une vision positive de l'entreprise. Seule la CGT ne se joint pas à cette unanimité, considérant que l'ouvrier est à la fois le premier acteur et la première victime.

1955 : Pierre Arents propose l'idée d'une éducation permanente de la nation ». Bertrand Schwartz crée en 1969 la revue Education permanente. Texte de 1968 qui décrit les types d'actions de formation et leurs fonctions, comme conversion, adaptation, et préformation. La formation est enfin complémentaire du travail.

Les mots vedettes de la période, de Daladier à Delors :

1948 : promotion du travail

1949 : formation rationnelle de la main d'œuvre

1955 : éducation permanente

1957 : promotion supérieure du travail

1959 : promotion sociale

1965 : formation professionnelle des adultes

1966 : perfectionnement et reconversion

1971 : formation et perfectionnement professionnel

1971 : formation professionnelle continue

Dernière période : 1971-2018 : la dichotomie assumée.

1971 : validation des acquis professionnels. Création du bilan de compétences : réalisé par des cabinets de conseil, pas dans l'entreprise ! Donc lien distendu entre travail et formation, encore.

2002 : création de la validation des acquis de l'expérience, en vue d'une certification ou d'un diplôme. Acquis de l'expérience, et pas seulement acquis professionnels : on inclut des activités non rémunérées, l'expérience domestique, etc. Le mot travail apparaît… et le mot formation disparaît, remplacé par « sécurisation du parcours professionnel » ! Donc on assume toujours cette dichotomie !

Texte de 2018, qui crée l'AFEST. Un tsunami dans le monde de la formation professionnelle. « Parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ». La formation peut être réalisée à distance, mais aussi en situaton de travail ! Pourtant, 6 ans plus tard, les entreprises, en particulier les TMPE, ont très peu recours à cette modalité.

Les mots vedettes de la période :

1971 : formation professionnelle continue

2000 : formation tout au long de la vie

2004 : droit individuel à la formation

2014 : compte personnel formation

2018 : plan d'investissement dans les compétences !!!

Donc la formation est une responsabilité de chacun! A chacun de faire fructifier ce capital ! 2018 PIC (Plan d'Investissement des Compétences) : où est le travail ? Il n'y a plus que les compétences ? Le travail a disparu derrière les compétences, il est devenu abstrait ? Les liens entre travail et formation, d'abord inexistants, se sont resserrés. Pour autant la formation d'interroge pas vraiment le travail. Or l'AFEST est cet outil qui le permettrait.

Sur 250 ans on voit bien une dichotomie persistante entre travail et formation. Des enjeux qui ont peu à voir avec la formation ont empêché ce lien. Le travail est aliénation pour les uns, rationalisation pour les autres. Or une relation intime existe entre travail et formation. Le travail a une formation productive et constrictive. Il peut être à la fois support, objet et matériau de la formation.

Cercle de l'Innovation
Fondation Paris-Dauphine
Université Paris-Dauphine
www.cercleinnovation.fondation-dauphine.fr
www.fondation-dauphine.fr
@cercle_innov